

**PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A L'ETUDE SUR LE TERRAIN
II DE L'ETUDE PREPARATOIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'ECOLES PRIMAIRES (PHASE V) (ETUDE DE CONCEPT SOMMAIRE) AU
BURKINA FASO**

En réponse à la requête déposée par le gouvernement du Burkina Faso (ci-après désigné par le «Burkina Faso»), le gouvernement du Japon a décidé de mettre en œuvre une étude préparatoire sur le « Projet de construction d'écoles primaires (phase v) »(ci-après désigné par « le Projet ») et a confié la mise en œuvre de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée par « la JICA »).

La JICA a réalisé l'étude sur le terrain I au mois de septembre 2011 afin de vérifier le contenu de la requête du présent Projet ainsi que de collecter les informations nécessaires pour l'élaboration du plan du Projet. Elle a établi le rapport de l'étude préparatoire pour le Projet de construction d'écoles primaires susmentionnée (avant-projet) après avoir procédé à l'examen du contenu du projet au Japon sur la base du résultat de l'étude sur le terrain.

La JICA a envoyé au Burkina Faso une mission d'étude préparatoire (désignée par l'étude sur le terrain II) de concept sommaire dirigée par Monsieur Yuji MORIYA, Représentant Résident de la JICA au Burkina Faso (ci-après désignée par « la mission d'étude ») afin d'expliquer le contenu du rapport de l'étude préparatoire et de collecter les opinions sur ce dernier du 12 au 16 mars 2012.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les principaux éléments indiqués dans les documents annexés au présent procès-verbal.

Fait à Ouagadougou, le 15 mars 2012

M. Yuji MORIYA
Chef de Mission
Etude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)
Japon

M. Winson Emmanuel GOABAGA
Chevalier de l'Ordre National
Secrétaire Général
Ministère de l'Education Nationale et de
l'Alphabétisation (MENA)
Burkina Faso

M. Léné SEBGO
Chevalier de l'Ordre National
Directeur Général de la Coopération
Ministère de l'Economie et des Finances
Burkina Faso

Appendice

1. Contenu du rapport de l'étude préparatoire (avant-projet)

Etant d'accord sur l'ensemble du contenu du rapport de l'étude préparatoire (avant-projet) expliqué par la Mission d'étude, la partie burkinabé l'a réceptionné.

2. Système de l'aide non-remboursable du Japon

La mission d'étude a procédé de nouveau à l'explication sur le système de l'aide non-remboursable au développement communautaire mentionné aux Annexes 3 à 5 du Procès-verbal signé 30 septembre 2011 à la partie burkinabé qui l'a compris. La mission d'étude a expliqué encore une fois que les entreprises de construction qui réaliseront les travaux de construction sont celles de la nationalité burkinabé conformément aux Directives de l'approvisionnement pour l'Aide Non-remboursable du Japon (Type I-C) révisée le 25 mai 2011 et la partie burkinabé l'a compris.

3. Installations et équipements faisant l'objet du présent Projet

La mission d'étude a procédé à l'explication sur les installations et les équipements faisant l'objet du présent Projet (voir l'Annexe 1) et la partie burkinabé l'a compris et les a confirmé.

4. Composante soft

La Mission d'étude a expliqué de nouveau que la composante soft ne sera pas mise en œuvre dans le cadre du présent Projet et la partie burkinabé l'a compris. Les deux parties ont convenu que les activités de la sensibilisation relatives à la gestion et à la maintenance devraient être assurées par la partie burkinabé.

5. Coût approximatif du Projet

La Mission d'étude a procédé à l'explication sur le coût approximatif du Projet (Annexe 2). Les deux parties ont confirmé que le coût approximatif du Projet ne devra pas être communiqué à une tierce personne jusqu'à l'adjudication des marchés. La Mission d'étude a expliqué que le coût approximatif du Projet n'est qu'une estimation dont il est possible de le réviser et la partie burkinabé l'a compris.

6. Points en charge de la partie burkinabé

La Mission d'étude a procédé à l'explication sur le contenu des travaux en charge de la partie burkinabé (Annexe 3) et le calendrier de mise en œuvre du Projet (Annexe 4). La partie burkinabé s'engage à assurer le budget nécessaire pour mettre en œuvre ces travaux et les réaliser conformément au calendrier d'exécution du Projet sans causer de retard pour que les impacts obtenus du Projet soient utilisés efficacement.

La Mission d'étude a fait une proposition à la partie burkinabé relative aux composantes dont "l'aménagement est souhaité" (clôture extérieure, installations électriques et puits d'école) sur la base de l'étude des sites lors de l'étude sur le terrain I. En ce qui concerne le puits d'école, les deux parties ont convenu que la partie burkinabé examine l'éventuelle nécessité de prendre contact avec la Direction Générale des Ressources en Eau pour la construction des puits aux sites concernés.

7. Engagement pour la gestion et la maintenance des installations

La partie burkinabé s'engage à mettre en place le personnel nécessaire supplémentaire pour la mise en œuvre du présent Projet jusqu'à la fin de la construction. Elle s'engage aussi à

f

4

9

assurer le budget et sa répartition nécessaire pour la gestion et la maintenance ainsi que pour la mise en place de la structure de la gestion/maintenance sans retard.

8. Confidentialité

Les deux parties ont confirmé que tous les documents relatifs au présent Projet notamment les informations relatives aux documents techniques concernant les appels d'offre du présent Projet devront rester confidentielles jusqu'à l'achèvement du présent Projet.

9. Calendrier futur

La JICA devra achever le rapport final sur la base du résultat de cette discussion et le remettre au gouvernement du Burkina Faso au mois de juin 2012.

10. Autres

1) Comité

La Mission d'étude a procédé à l'explication sur le rôle du comité et la partie burkinabé l'a compris. Les deux parties ont convenu que le comité devra être composé des représentants des organismes suivants.

- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- Bureau au Burkina Faso de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
- Japan International Cooperation System (JICS)

2) Mesures d'exonération

La partie burkinabé s'engage à prendre des mesures d'exonération nécessaires (ici, l'exonération signifie que la prise en charge ou le remboursement des impôts et des taxes imposables, entrant dans le cadre du présent Projet, sont à la charge de la partie burkinabé à travers des mesures budgétaires) pour l'acquisition des marchandises et la passation des marchés (contrats) pour la mise en œuvre des services et des travaux du Maître d'ouvrage délégué, du consultant japonais et des entreprises locales. Elle s'engage aussi à prendre des mesures nécessaires à la procédure d'exonération afin d'assurer cette procédure rapide et sans heurt.

3) Reliquat

La Mission d'étude a expliqué les conditions d'utilisation en cas de reliquat et la partie burkinabé l'a compris. La partie burkinabé a souhaité que ce reliquat soit utilisé pour les travaux mentionnés à l'Annexe 5 ci-joint. Les deux parties ont convenu que le comité mentionné ci-avant devra examiner l'utilisation de l'éventuel reliquat.

4) Sites faisant l'objet du Projet

La partie burkinabé s'engage à ce qu'aucun autre projet de construction soit réalisé ni par les communes ni par un autre bailleur de fonds sur les sites retenus par le présent Projet avant le démarrage des travaux de ce dernier. Elle enverra par ailleurs les inspecteurs aux écoles concernées pour vérifier la situation actuelle et émettra une lettre à chaque service régional concerné afin de ne pas intervenir aux sites retenus par le présent Projet avant mi-avril 2012. La photocopie de ces lettres devra être remis au bureau de la JICA.

5) Principe pour la considération sociale et environnementale

La partie burkinabé s'engage à vérifier la nécessité de la mise en œuvre d'une évaluation

6



des impacts sur l'environnement auprès du Ministère de l'Environnement avant mi-avril 2012.

6) Etat d'avancement du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB: 2011-2020)

La Mission d'étude a demandé l'état d'avancement du Programme cité ci-dessus et il a été confirmé que ce programme est déjà approuvé. Les deux parties ont confirmé que le présent Projet contribuera à ce programme de développement stratégique.

7) Site HO16 (Camp militaire-D) de la province de Houet

Il a été confirmé à la Mission d'étude que l'école HO16 (Camp militaire-D) n'est pas un établissement appartenant à l'armée mais elle est une école publique ordinaire. La partie burkinabé s'engage à remettre au bureau de la JICA un document indiquant qu'il s'agit d'une école publique ordinaire avant mi-avril 2012.

Annexe 1 : Liste des installations et les équipements faisant l'objet du Projet

Annexe 2: Coût approximatif du Projet

Annexe 3 : Points en charge de la partie burkinabé

Annexe 4: Calendrier de mise en œuvre du présent Projet

Annexe 5: Liste des installations à construire en cas de l'occurrence du reliquat

6



Annexe-1-1

1. Écoles ciblées et taille de la coopération (Plan d'installations par site) *Les valeurs sans unité sont en m²

Province	N°	Nom d'école primaire	Circonscription scolaire	Nbre SDC à construire par le Projet	Bâtiment de salles de classe A	Bâtiment de salles de classe B	Bloc de latrines 4	Bloc de latrines 7	Logement de maître	Total par site	
LES BALE	BA1	Fahari	Bagassi	3		257,04	8,10		76,99	342,13	
Total 1 site				3						342,13	
Tuy	TU1	BOUETY	Bereba	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
	TU3	KOVIO	Founzan	3		257,04	8,10		76,99	342,13	
	TU4	TIOMBONI	Heunde 2	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
	TU6	BONSE	Koumbia	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
Total 4 sites				12						1486,60	
Houet	HO1	BANA	Bobo 7	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
	HO2	Oezan-ville D	Bobo 4	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO3	SECTEUR 18-B	Bobo 2	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO6	KUA-F	Bobo 4	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO7	ACCARD VILLE Ouest C	Bobo 3	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO8	DOGONA E	Bobo 5	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO13	WOLOKOTO	Bobo 7	3	296,40			13,36		309,76	
	HO15	PALA-B	Bobo 4	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO16	CAMP MILITAIRE-D	Bobo 2	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO17	KOUENTOU B	Bobo 5	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO20	DANDE-D	Dande	3	296,40			13,36		309,76	
	HO21	Fo-B	Fo	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	HO23	DABOKRY	Peni	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
Total 13 sites				69						6746,00	
Kendougou	KE1	Banzon-C	Banzon	3	296,40		8,10			304,50	
	KE3	Banzon-E	Banzon	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	KE4	Samorogouan-C	Samorogouan	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	KE5	Dougnoua-Gnranse	Kourouma	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	KE6	Sikorb-Dierkandougou-B	Samorogouan	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	KE7	N'Dana	Samorogouan	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	KE8	Lamvira	Samorogouan	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	KE9	Djguera B	Oradara-II	3	296,40			13,36		309,76	
	Total 8 sites				42						4246,03
Cote d'Ivoire	CO1	Ecole Sud B	Banfora-I	3		257,04				257,04	
	CO2	Ecole Communale	Banfora-I	3		257,04				257,04	
	CO3	Beunoua B	Banfora-II	3		257,04	8,10			265,14	
	CO5	Bondoroh	Tiefora	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	CO6	Skanadjo	Tiefora	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	CO7	Korona B	Banfora-II	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	CO8	Tatana B	Banfora-I	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	Total 7 sites				33						3200,40
Leraba	LE1	Malon	Douma	3		257,04	8,10		76,99	342,13	
	LE2	Monsona	Douma	3		257,04	8,10		76,99	342,13	
	LE3	Gokou B	Douma	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	LE4	Pelignan	Kankakiba	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	LE5	Sindou B	Sindou	3		257,04	8,10			265,14	
Total 5 sites				21						2236,98	
Total partie sud ouest 38 sites				180						18258,14	
Boulgou	BO1	KERMA	Beguedo	3	296,40		8,10			304,50	
	BO2	WATINOMA	Bitou	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	BO3	BISSIGA	Bossouma	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	BO4	BANGAGOU B	Bossouma	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	BO5	WAYALGHIN	Nnagho	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	BO6	KOKNOGHIN	Tenkodogo 3	3	296,40		8,10			304,50	
	BO7	ZINEGODIN	Tenkodogo 2	3	296,40		8,10			304,50	
	BO8	KEOGO	Tenkodogo 2	3	296,40		8,10			304,50	
	BO9	NINGARE	Tenkodogo 3	3	296,40		8,10			304,50	
	BO10	ZANO	Tenkodogo 3	3	296,40		8,10			304,50	
	BO12	BISSAYA B	Zabre 1	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	BO13	BINGO	Zabre 2	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
	BO14	BOURMA DE ZOAGA	Zabre 2	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
	BO15	ZOAGA B	Zabre 2	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	BO16	PONGA	Zabre 2	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
	Total 15 sites				63						6834,21
Koupelego	KP1	COGNITENGA	Comin Yanga	3		257,04	8,10		76,99	342,13	
	KP2	GANZAGA	sangha	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	KP3	YOURGA C	Sangha	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	KP4	OUARGAYE C	Ouargaye	3		257,04				257,04	
Total 4 sites				18						1809,76	
Ksouritenga	KR1	FINOUNGOU	Andentenga	6	296,40	257,04	8,10			561,54	
	KR2	BOTO	Andentenga	6	296,40	257,04		13,36	76,99	643,79	
	KR3	BASKOURE B	Baskoure	3	296,40			13,36		309,76	
	KR4	WEDOGO-BOKIN	Baskoure	3	296,40		8,10		76,99	381,49	
	KR5	GOUNGHIN C	Gounghin	6	296,40	257,04		13,36		566,80	
	KR6	SILMINABIN	Pouyenga 2	3		257,04	8,10			265,14	
Total 6 sites				27						2728,52	
Total partie centre est 25 sites				108						11372,49	
					45	15412,80	11399,76	194,40	480,96	384,95	29630,63

5

9

2. Mobilier scolaire

Le mobilier scolaire devra suivre la norme standard du MENE. Les types et le nombre des mobiliers seront déterminés pour les installer uniquement dans les salles de classe et les bureaux du directeur qui seront aménagés par le Projet.

1) Tables-bancs pour élèves et bureau/chaise pour maître

Concernant le nombre total de ce mobilier pour chaque salle de classe, il est prévu de fournir 25 unités de tables-bancs pour 50 élèves qui est le nombre standard pour une salle de classe, ainsi qu'une unité du bureau de maître avec la chaise. Les dimensions des tables-bancs sont différentes selon les cycles, CP, CE et CM.

- Mobilier pour les écoles où le Projet prévoit la construction de 6 salles de classe.
On fournira le mobilier scolaire correspondant à 2 salles de classe de CP, à 2 salles de classe de CE et à 2 salles de classe de CM.
- Mobilier pour les écoles où le Projet prévoit la construction de 3 salles de classe.
Étant donné qu'il y a de nombreuses écoles qui admettent les élèves tous les deux ans, on aménage en principe les trois types en nombre égal pour les CP, CE et CM, mais le nombre définitif sera déterminé en concertation avec le MENA au stade de l'étude sur le terrain II.

2) Armoires métalliques

Il est prévu de fournir une armoire métallique de rangement à chaque salle de classe suivant le concept standard. D'autre part, deux armoires seront fournies dans chaque bureau du directeur.

3) Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique ne sera pas fourni.

Note) Les tableaux noirs sont inscrits dans le plan des installations. Ils seront installés devant et arrière dans chaque salle de classe. Ils sont de fabrication sur place avec finition de peinture noire destinée au tableau noir scolaire sur le fond de mortier à l'instar du projet précédant et suivant le concept standard.

Tableau 1 Mobilier scolaire

Mobilier	Dimensions standard	Spécifications
Tables-bancs	Pour CP 1300x880x680 Pour CE :1300x885x720 Pour C M:1300x890x720	Spécifications standard définies par le MENA 3 types pour les CP, CE et CM La table-banc est en principe du type monobloc à 2 personnes. Plaques de table et de siège : en bois (bois dur) épaisseur de 20mm, avec tiroirs Matière des supports : tuyau carré de 25mm
	Pour CP	2.400 jeux pour 96 salles de classe
	Pour CE	2.400 jeux pour 96 salles de classe
	Pour CM	2.400 jeux pour 96 salles de classe
Bureau de maître et chaise	Bureau : 1060x730x760 Chaise	Chaise avec coussin, Le dos et le siège sont courbés. 288 jeux pour 288 salles de classe
	W960xD420xH1.980	À installer dans les salles de classe et les bureaux du directeur. Armoire métallique à deux ouvrants
Armoire métallique	Pour les salles de classe	288 armoires pour 288 salles de classe
	Pour le bureau du directeur	104 armoires pour 52 bureaux

Le mobilier pour les logements de maître ne sera pas fourni.

f

f

g

Coût approximatif du Projet (avant-projet)

(1) Coût pris en charge par la partie japonaise

Le coût à la charge de la partie japonaise ne sera pas publié avant l'achèvement des appels d'offres.

(2) Aperçu des frais à la charge de la partie burkinabé

Montant total à prendre en charge: 47.306.000Fcfa

Frais à la charge de la partie burkinabé

	Item	Montant (unité : 1.000Fcfa)	Montant (en yens japonais)
1	Commissions relatives aux services bancaires tels que l'arrangement bancaire, le payement etc.	6.986	1.227
2	Approvisionnement en matériels pédagogiques* (lors de l'achèvement du Projet)	40.320	7.084
	Total	47.306	8.311

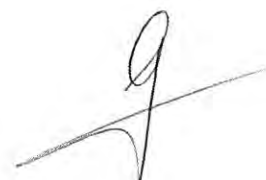
* Autres frais relatifs aux procédures d'exonération et de remboursement : environ 1.000.000.000 Fcfa.

*Cartables minimums mentionnés à l'Arrêté no.2010-0013/MEBA/SG/DAMSE.

(1) Conditions de l'estimation du coût

- Date d'estimation : Octobre 2011
- Taux de change : 1FCFA=0,1757 yens japonais
- Délai d'exécution : Travaux divisés en deux années (première année et deuxième année) dont le délai d'exécution de chaque année est indiqué dans le calendrier d'exécution.
- Autres : Le présent Projet s'exécute dans le cadre et conformément au système de la coopération financière non remboursable du Japon.

5



Répartition des tâches (proposition)

N°	Éléments	Japon	Burkina Faso
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		•
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		•
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		•
4.	Construction du parking		•
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	NC	NC
	2) A l'extérieur du site		•
6.	Construction du bâtiment	•	
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Électricité		
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		•
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site		•
	c. Le transformateur et disjoncteur principal		•
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoir de réception et surélevés)		•
	3) Drainage		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égout, eau des pluies, etc.)	NC	NC
	b. Système de drainage (évacuation des eaux vannes, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluies et autres)	NC	NC
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville	NC	NC
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site	NC	NC
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine	NC	NC
	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	NC	NC
	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier scolaire	•	
	b. Mobiliers généraux (tapis, rideau, bureau, chaise et autres)		•
8.	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les A/B		
	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
9.	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	NC	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	•	
10.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services tant que les pouvoirs de l'agent d'approvisionnement est en vigueur.		•
11.	Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés tant que les pouvoirs de l'agent d'approvisionnement est en vigueur.		•
12.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non-remboursable		•
13.	Prise en charges de toutes dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable, nécessaire à la construction des installations et au transport et au montage des équipements.		•

(A/B : Arrangement Bancaire, ADG : Autorisation de Déboursement Global)

(NC : non-compris)

Composantes dont l'aménagement par la partie burkinabé est souhaité (avant-projet)

Liste des composantes dont l'aménagement est souhaité

No. de site	Nom d'école	Clôture extérieure	Installations électriques	Puits d'école
LE4	Pelgnan			●
BO1	Kerma			●
BO4	Bangagou B			●
BO5	Wayalghin			●
BO10	Zano			●
BO15	Zaga B			●
KR5	Gounghin C		●	
KR6	Silminabin			●
KP2	Gangaza			●
KP3	Sangha			●
CO1	Ecole sud B	●	●	
CO2	Ecole communale	●		
CO7	Korona-B	●		
CO8	Tatana B	●	●	
HO2	Oezan-ville B		●	
HO3	Secteur 18-D	●	●	
HO6	Kua-F		●	
HO16	Camp militaire-D		●	
HO20	Dandé	●		
KE1	Banzon-C	●		
KE9	Djiguéra-B	●		

Référence : aménagement de la clôture extérieure environ 12 746 000 Fcfa/site

Aménagement en équipement électrique : environ 5 682 000 Fcfa/site

Aménagement en puits (forage) d'école : environ 19 537 000 Fcfa/site

8

9

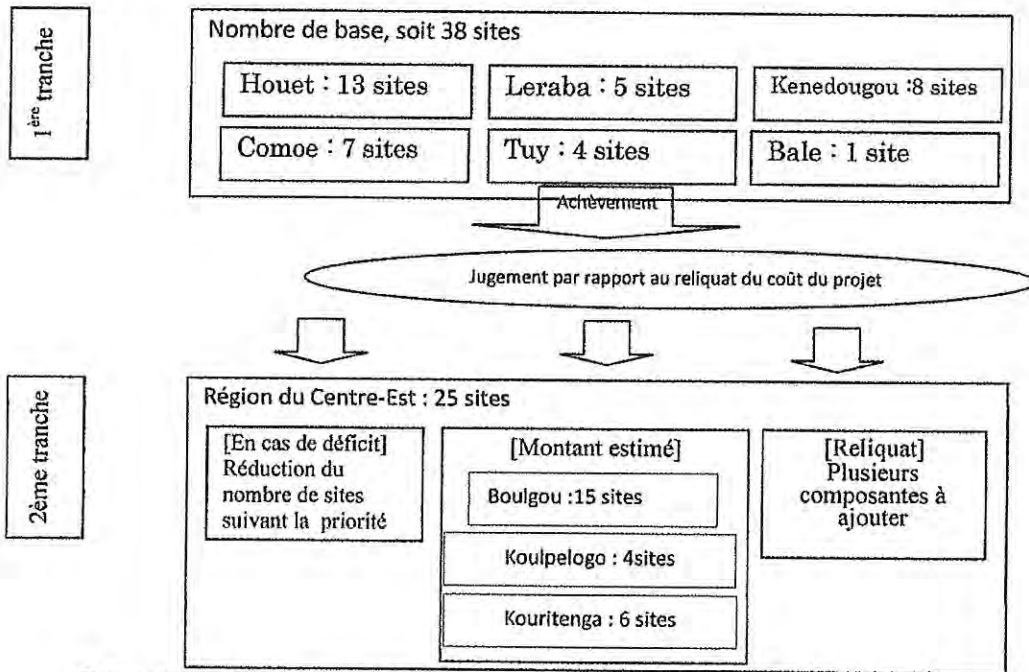
Calendrier d'exécution des travaux

Contrats	Article	Année fiscale 2012												Année fiscale 2013												Année fiscale 2014												Année fiscale 2015											
		Mois calendrier			Durée en mois			2012			2013			2014			2015			2014			2015			2014			2015																				
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Approvisionnement	Signature de l'Echange de Notes (EN)	Consigne du cahinet ▼ EN et AD																																															
	Accord d'Agent	Accord d'Agent ▼																																															
1ère part / construction	Agent d'Appvisionnement	Délai d'exécution total: 27,5 mois																																															
	Préparation de l'appel d'offres	Durée 6 semaines																																															
	Durée de l'avis Commencement/Vente A.d'O ▼	6.5ser. 45 j																																															
	Evaluation des offres	7 semaines																																															
	Analyse/Approbaton par M/dO	5 semaines																																															
	Formalités et passation du marché	7.5 semaines																																															
	Supervision des travaux	12.0 mois																																															
	Travaux de construction	12.0 mois																																															
	Préparation de l'appel d'offres	6 semaines																																															
	Durée de l'avis Commencement/Vente A.d'O ▼	6.5 s. 45j																																															
2ème part / construction	Evaluation des offres	4 semaines																																															
	Analyse/Approbaton par M/dO	5 semaines																																															
	Formalités et passation du marché	7 semaines																																															
	Supervision des travaux	12.0 mois																																															
	Travaux de construction	12.0 mois																																															
	Préparation de l'appel d'offres	5 semaines																																															
	Durée de l'avis Commencement/Vente A.d'O ▼	6 s 45 j																																															
	Evaluation des offres	2 semaines																																															
	Analyse/Approbaton par M/dO	5 semaines																																															
	Formalités et passation du marché	4 semaines																																															
1ère part / mobilier	Livraison du mobilier	1.0 mois																																															
	Préparation de l'appel d'offres	5 semaines																																															
	Durée de l'avis Commencement/Vente A.d'O ▼	6 s 45 j																																															
	Evaluation des offres	2 semaines																																															
	Analyse/Approbaton par M/dO	5 semaines																																															
	Formalités et passation du marché	4 semaines																																															
	Livraison du mobilier	1.0 mois																																															
	2ème part / mobilier	Préparation de l'appel d'offres	5 semaines																																														
		Durée de l'avis Commencement/Vente A.d'O ▼	6 s 45 j																																														
		Evaluation des offres	2 semaines																																														
Analyse/Approbaton par M/dO		5 semaines																																															
Formalités et passation du marché		4 semaines																																															
Livraison du mobilier		1.0 mois																																															
Calendrier d'exécution		Signature de l'Echange de Notes (EN)	Consigne du cahinet ▼ EN et AD																																														
		Accord d'Agent	Accord d'Agent ▼																																														
		Agent d'Appvisionnement	Délai d'exécution total: 27,5 mois																																														
		Préparation de l'appel d'offres	Durée 6 semaines																																														
	Durée de l'avis Commencement/Vente A.d'O ▼	6.5ser. 45 j																																															
	Evaluation des offres	7 semaines																																															
	Analyse/Approbaton par M/dO	5 semaines																																															
	Formalités et passation du marché	7.5 semaines																																															
	Supervision des travaux	12.0 mois																																															
	Travaux de construction	12.0 mois																																															

1. Dispositions à prendre en cas de reliquat ou de déficit financier

1) Principes de base

Les sites de premier ordre indiqué dans le tableau 9 seront ciblés en 1^{ère} tranche et ceux de deuxième et troisième ordres indiqués dans le même tableau seront ciblés en 2^{ème} tranche. Lorsqu'un déficit financier résultera de l'appel d'offres de la première année, on réduira la composante de la deuxième année. Par contre, lorsqu'un reliquat en résultera, on envisagera en principe une aide additionnelle en deuxième année. L'ordre de réduction (proposition) et celui de priorité (proposition) sont indiqués dans 2) et 3). Cependant, ces ordres pourraient varier en fonction de la somme du reliquat ou du déficit financier.



Dispositions à prendre en cas de changement de la taille des installations

6

- 2) Ordre de réduction (proposition) lorsqu'un déficit du coût du projet résultera de l'appel d'offres de la première année

Premier ordre de réduction : Logements de maître de la deuxième tranche

Ils ont été jugés nécessaires selon le résultat de l'étude sur les sites I. Cependant, en cas de déficit financier, il a été décidé de donner la priorité aux salles de classe, il en résulte qu'on réduit cette composante selon l'ordre de réduction ci-dessous (proposition) sur la base du résultat de l'étude.

		Site	Province	Composante à réduire (proposition)
1	BO5	Niaogho	Boulgou	Logement de maître
2	BO12	Bissaya-B	Boulgou	Logement de maître
3	BO13	Bingo	Boulgou	Logement de maître
4	BO15	Zoaga-B	Boulgou	Logement de maître
5	BO4	Bangagou-B	Boulgou	Logement de maître
6	KP3	Youga-C	Koumpelgo	Logement de maître
7	BO16	Ponga	Boulgou	Logement de maître
8	BO14	Bourma de Zoaga	Boulgou	Logement de maître
9	BO2	Watinoma	Boulgou	Logement de maître
10	BO3	Bissiga	Boulgou	Logement de maître
11	KR4	Wedogo-Bokin	Kouritenga	Logement de maître
12	KR2	Andemtenga	Kouritenga	Logement de maître
13	KP1	Comin-Yanga	Koumpelgo	Logement de maître

Deuxième ordre de réduction : Les sites situés loin et les écoles de décongestion de la deuxième tranche.

Les écoles de décongestion de la partie sud-ouest et les sites situés loin classés en 6^{ème} ordre de priorité provisoirement déterminé lors de la signature du PV de l'étude sur les sites I.

		Site	Province	Composante de réduction (proposition)
14	BO5	Niaogho	Boulgou	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabinets
15	BO12	Bissaya-B	Boulgou	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabinets
16	KR5	Gounghin	Kouritenga	Bâtiment à 6 salles, bloc de latrines à 7 cabinets
17	BO13	Bingo	Boulgou	Bâtiment à 3 salles, bloc de latrines à 4 cabinets

6

3) Ordre de priorité en cas de reliquat

Comme il est mentionné dans l'article 2-2.2 Calcul de nombre et de superficie de salles de classe et d'autres locaux, on peut énumérer selon les critères de priorité les salles de classe, les bureaux du directeur, les blocs de latrines et les logements de maître. L'ordre de priorité est ainsi proposé comme il est décrit ci-après. Lorsqu'une coopération additionnelle s'avère nécessaire, il faut mener une étude additionnelle simplifiée sur le nombre des élèves etc., pour examiner la justification.

Premier ordre de priorité : Il est envisagé d'aménager dans l'ordre des salles de classe, et des blocs de latrines aux sites exclus du Projet de la deuxième année.

Il s'agit d'un site dont l'exécution des travaux est considérée comme peu efficace par rapport aux autres sites avec un seul bâtiment à 3 salles de classe à examiner, malgré qu'il soit situé à une distance qu'on peut parcourir en 2,5 à 3 heures à partir de la base de supervision.

	Site	Province	Composantes de coopération additionnelle (proposition)
KP5	Cinkancé-C	Koumpelogo	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets

Deuxième ordre de priorité : Il est envisagé d'aménager les logements de maître aux sites de la deuxième année.

Étant donné qu'on a confirmé l'existence d'un (des) logement(s) de maître lors de l'étude sur les sites I, il a été décidé d'établir un plan de coopération sans logement de maître en raison de contraintes financières, mais éventuellement avec la possibilité d'aménagement d'un autre logement de maître, envisageable en cas de reliquat, du point de vue d'affectation des enseignements.

	Sites	Provinces	Composantes de coopération additionnelle (proposition)
KP1	Cognitenga	Koumpelogo	Logement de maître
KP2	Ganzaga	Koumpelogo	Logement de maître
BO5	Niaogho	Boulgou	Logement de maître

Troisième ordre de priorité : Il est possible que les sites qui ont été exclus par la raison d'« existence des projets d'aménagement des installations par les autres bailleurs de fonds » soient réintégrés si les besoins futurs importants des salles de classe sont constatés lors du démarrage des travaux de construction (prévu en 2013).

	Sites	Provinces	Composantes de coopération additionnelle (proposition)
HO19	Dinderesso	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
HO24	Satiri-B	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
HO22	Sienne	Houet	Bâtiment à 3 salles de classe, bloc de latrines à 4 cabinets
HO4	Bindegouso-D	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
HO9	Colma Nord-C	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
HO18	Colsama-F	Houet	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets
BO11	Gassougou B	Boulgou	Bâtiment à 6 salles de classe, bloc de latrines à 7 cabinets

6

4

資料 4

(4) 現地調査Ⅱ協議議事録和文

ブルキナファソ国第五次小学校建設計画準備調査

現地調査Ⅱ

協議議事録

ブルキナファソ国政府より提出された要請に基づき、日本政府は「第五次小学校建設計画」（以下「プロジェクト」と称する）に関する協力準備調査を行うことを決定し、本調査の実施を独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」と称する）に委託した。

JICA は 2011 年 9 月に現地調査Ⅰを実施し、本プロジェクトの要請内容の確認や事業計画策定に必要な情報収集を行った。その後、調査結果を踏まえて、日本で事業計画の検討を行い、協力準備調査報告書（案）を作成した。

今般、JICA は協力準備調査報告書（案）の内容をブルキナファソ国側に説明し、またその内容に関する意見を聴取するため、2012 年 3 月 12 日から 3 月 16 日まで、ブルキナファソ事務所所長 森谷 裕司を団長とする協力準備調査（現地調査Ⅱ）調査団（以下、「調査団」と称する）を派遣した。

協議および現地調査の結果、両者は付属書に記載された主要な項目を確認した。

ブルキナファソ共和国ワガドゥグ市 2012 年 3 月 15 日

森谷 裕司
団長
協力準備調査団
独立行政法人国際協力機構
日本

Winson Emmanuel GOABAGA
国家勲章受勲者
次官
国民教育・識字省（MENA）
ブルキナファソ国

M. Léné SEBGO
国家勲章受勲者
教育総局長
経済・財務省
ブルキナファソ国

付属書

1. 協力準備調査報告書（案）の内容

ブルキナファソ国側は、調査団によって説明された協力準備調査報告書（案）の内容に関して合意し、これを受け入れた。

2. 日本の無償資金協力制度

調査団は、2011年9月30日に両者が署名した協議議事録の別紙3～5に記述された日本のコミュニティ開発無償資金協力制度の仕組みについて改めてブルキナファソ国政府側に説明し、ブルキナファソ国側はこれを了解した。また、調査団は、JICAコミュニティ開発支援無償調達ガイドライン（Type I-C）の改訂（2011年5月25日改訂）に基づき、同スキーム下の事業における建設業者はブルキナファソ国業者となる点も改めて説明し、ブルキナファソ国側はこれを了解した。

3. 本プロジェクトの対象施設・機材

調査団は、本プロジェクトの協力対象となる施設・機材内容（別紙1）について説明し、ブルキナファソ国側はこれを改めて了解した。

4. ソフトコンポーネント

本プロジェクトでは、ソフトコンポーネントを実施しないことを調査団は改めて説明し、ブルキナファソ国側はこれを了解した。なお、本計画で整備された施設の維持管理に係る啓発活動については、ブルキナファソ側で実施することで双方合意した。

5. プロジェクトの概算事業費

調査団は本プロジェクトの概算事業費（別紙2）について説明した。双方は概算事業費について受注者決定まで関係者以外の第三者に開示しないことを確認した。調査団は、概算事業費は概算であり変更する可能性があることを説明し、ブルキナファソ国側はこれを了解した。

6. ブルキナファソ国側負担事項

- 調査団は、本プロジェクトの実施にあたって必要となるブルキナファソ国側負担事項の内容（別紙3）及び事業実施工程案（別紙4）について説明した。ブルキナファソ国側はかかる事項の実施に必要な予算を確保し、スケジュールに則って本体工事が遅延しないよう、本案件成果が十分に活用されるよう、確実に実施することを確約した。

- 調査団は、本プロジェクトの実施にあたって、現地調査Ⅰのサイト調査を踏まえた「整備が望ましい事項（外周塀、電気設備、学校井戸）」をブルキナファソ国側に提案し、ブルキナファソ国側は、特に「学校井戸」に関しては、該当するサイトに井戸を建設するよう水道局に申し入れることを検討することで合意した。

7. 運営・維持管理の遵守

ブルキナファソ国側は、建設が終了するまでに、本計画の実施に伴い追加で必要となる人員を配置することを確約した。また、運営・維持管理体制の確立や運営・維持管理に必要な予算の確保・配分を遅滞なく実施することを確約した。

8. 秘密保持

双方は、本プロジェクトに関連するあらゆる資料をプロジェクトの入札終了まで関係者以外の第三者に、本プロジェクトの入札に関する技術資料に係る情報を開示しないことを確認した。

9. 今後の予定

JICAは本協議結果に基づいて最終報告書を完成させ、ブルキナファソ国政府に2012年6月に提出する予定である。

10. その他

1) コミッティ

調査団は、コミッティの役割について説明し、ブルキナファソ国側はこれを了解した。双方は、同コミッティが以下機関の代表者によって構成されることを合意した。

- 国民教育・識字省 (MENA)
- 経済・財務省
- 独立行政法人国際協力機構 (JICA) ブルキナファソ事務所
- 財団法人日本国際協力システム (JICS)

2) 免税措置

ブルキナファソ国側は本プロジェクト実施のため、調達代理機関及び本邦コンサルタント、現地企業の業務及び業務に要する物品の購入ならびに契約行為に対する必要な免税措置（免税とはカ国政府が予算措置を通じて税金を負担または還付することを意味する）を講じることを確約した。またブ国側は、本プロジェクトに係る免税手続きの円滑かつ迅速な実施のために、免税手続きに必要な便宜を図ることを了解した。

3) 残余金

調査団は、残余金が生じた場合のその使用条件について説明し、ブルキナファソ国側はこれを了解した。ブルキナファソ国側は、残余金が生じた場合には、それを別紙5の通りに充てることを希望した。双方は、同内容については、上述のコミッティで検討されることを合意した。

4) 対象サイトの確保

ブルキナファソ国側は、対象サイトにおいて、日本側の工事が始まる前にコミュニン及び他ドナーによる学校建設が行われていないことを確認し、更に、サイトに検査官を派遣し、現状を確認した上で、2012年4月中旬までに教育省から各州に対して対象のサイトに学校を建設しないよう文書を発出することを約束した。また、JICA事務所にその写しを提出することを約束した。

5) 環境社会配慮に対する方針

ブルキナファソ国側は、環境影響評価 (EIA) プロセスに則り、本案件の EIA の実施可否について2012年4月中旬までに環境省に確認することを約束した。

6) 基礎教育戦略的開発計画 (PDSEB) (2011年～2015年) の進捗状況

調査団は、同戦略開発計画の決裁状況を確認し、既に決裁を了したことを確認した。本案件においても同戦略開発計画に貢献することを双方で確認した。

7) ウエ県の H016 (キャンプミリタリーD) のサイト

調査団は、H016のサイトが軍による施設ではなく一般の公立学校であることを確認した上で、ブルキナファソ国側から、一般の公立学校であることを証明した文書を2012年4月中旬までにJICA事務所に提出することを約束した。

- 別紙 1：対象施設・機材リスト
- 別紙 2：概算事業費
- 別紙 3：ブルキナファソ国側負担事項
- 別紙 4：事業実施工程表
- 別紙 5：残余金が生じた場合に建設する施設リスト

別紙 1

1. 支援対象校と支援規模（サイト別施設計画） *説明のない数値の単位は㎡

県名	番号	小学校名	学区	支援教室数	教室棟A	教室棟B	便所棟4	便所棟7	教員住居	敷地別合計	
バレ県	BA1	バフィン	Bagassi	3		257.04	8.10		76.99	342.13	
合計1サイト				3						342.13	
トゥイ県	TU1	ブオエティ	Bereba	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
	TU3	コピオ	Founzan	3		257.04		8.10	76.99	342.13	
	TU4	トンボリ	Hounde 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
	TU6	ボンセ	Koumbia	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
合計4サイト				12						1486.60	
ウエ県	HO1	バナ	Bobo 7	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
	HO2	ウエザンビラーD	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO3	セクター18-B	Bobo 2	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO6	クア-F	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO7	アカードピラウエスト-C	Bobo 3	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO8	ドゴナーE	Bobo 5	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO13	ウオロコト	Bobo 7	3	296.40			13.36		309.76	
	HO15	バラ-B	Bobo 4	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO16	キャンズミタリ-D	Bobo 2	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO17	コエント-B	Bobo 5	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO20	ダンデーD	Dande	3	296.40			13.36		309.76	
	HO21	フォー-B	Fo	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	HO23	ダボクライ	Peni	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
合計13サイト				69						6746.00	
ケネドゥグ県	KE1	バンゾン-C	Banzon	3	296.40		8.10			304.50	
	KE3	バンゾン-E	Banzon	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	KE4	サモルガン-C	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	KE5	ドゴナ・ギザンソ	Kourouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	KE6	シコラ・ディリカンドゴ	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	KE7	ダナ	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	KE8	ランピエラ	Samorogouan	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	KE9	ジグラー-B	Oradara-II	3	296.40			13.36		309.76	
	合計8サイト				42						4246.03
コモエ県	CO1	エコールスッド-B	Banfara-I	3		257.04				257.04	
	CO2	エコール・コミュニナール	Banfara-I	3		257.04				257.04	
	CO3	ボノナ-B	Banfara-II	3		257.04	8.10			265.14	
	CO5	ボンドロラ	Tiefora	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	CO6	シカナジョ	Tiefora	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	CO7	コロナ-B	Banfara-II	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	CO8	タタナ-B	Banfara-I	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	合計7サイト				33						3200.40
レラバ県	LE1	マロン	Douna	3		257.04	8.10		76.99	342.13	
	LE2	モンソナ	Douna	3		257.04	8.10		76.99	342.13	
	LE3	ゴロナ-B	Douna	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	LE4	ベリナン	Kankalaba	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	LE5	シンド-B	Sindou	3		257.04	8.10			265.14	
	合計5サイト				21						2236.98
南西部合計38サイト				180						18258.14	
ブルグ県	BO1	ケルマ	Beguedo	3	296.40		8.10			304.50	
	BO2	ワティノマ	Bitou	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	BO3	ビシガ	Bossouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	BO4	パンガゴ-B	Bossouma	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	BO5	ワヤルイン	Niaogho	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	BO6	コノイン	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50	
	BO7	ジネゴディン	Tenkodogo 2	3	296.40		8.10			304.50	
	BO8	ケオゴ	Tenkodogo 2	3	296.40		8.10			304.50	
	BO9	ニンガレ	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50	
	BO10	ザノ	Tenkodogo 3	3	296.40		8.10			304.50	
	BO12	ビサヤ-B	Zabre 1	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	BO13	ビンゴ	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
	BO14	ブルマ・デ・ゾアガ	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
	BO15	ゾアガ-B	Zabre 2	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	BO16	ボンガ	Zabre 2	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
	合計15サイト				63						6834.21
コルベロゴ県	KP1	コニテンガ	Comin Yanga	3		257.04	8.10		76.99	342.13	
	KP2	ガンザガ	sangha	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	KP3	ヨルガ-C	Sangha	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	KP4	ワレガヤ-C	Ouargaye	3		257.04				257.04	
合計4サイト				18						1809.76	
クリテンガ県	KR1	フィノゴ	Andemtenga	6	296.40	257.04	8.10			561.54	
	KR2	ボト	Andemtenga	6	296.40	257.04		13.36	76.99	643.79	
	KR3	バスクレー-B	Baskoure	3	296.40			13.36		309.76	
	KR4	ウエドゴ・ボキン	Baskoure	3	296.40		8.10		76.99	381.49	
	KR5	ゴニン-C	Gounghin	6	296.40	257.04		13.36		566.80	
	KR6	シルミナビン	Pouytenga 2	3		257.04	8.10			265.14	
合計6サイト				27						2728.52	
中央東部合計25サイト				108						11372.49	
					45	15412.80	11309.76	194.40	480.96	384.95	29630.63

2. 教育用家具

家具は MENA の標準に従い、その種類や数については、本計画において建設する教室および校長室へのみ供与する。

1) 生徒用、教師用机・椅子

各教室において、1 教室標準の生徒数 50 人分 25 組と教師用 1 組を合わせた数とする。

なお、生徒用机・椅子は、低学年用、中学年用、高学年用でサイズが異なる。

- 6 教室を支援する学校における家具

低学年 (CP) 2 教室、中学年 (CE) 2 教室、高学年 (CM) 2 教室に対応する家具を供与する。

- 3 教室を支援する学校における家具

生徒の隔年募集を行なっている学校も多いため、3 タイプを均等数配備 (低学年 (CP) 1 教室、中学年 (CE) 1 教室、高学年 (CM) 1 教室用) する方針であるが、現地調査 II において MENA と協議の上決定する。

2) 金属製キャビネット

標準設計に基づき、各教室に 1 棹ずつ供与する。また、校長室 1 室あたり 2 棹の収納棚を供与する。

3) 教材

教材の供与はなし。

※黒板は施設計画の中に含み、教室の前後に 1 枚ずつ計 2 枚、先行案件と同様、標準設計であるモルタル下地の上に黒板用塗装仕上げの現場施工とする。

家具の種類	標準サイズ	仕様
生徒用机・椅子	低学年用 1300x880x680 中学年 1300x885x720 高学年 1300x890x720	MENA (教育省) による標準仕様 低学年用、中間学年用、高学年用の 3 種類 机・椅子は原則 2 人掛の一体型 天板及び座板：木製 (堅木) 厚 20・引出し付 支持部材：25mm の角パイプ
	低学年用	96 教室、2,400 組
	中学年用	96 教室、2,400 組
	高学年用	96 教室、2,400 組
教員用机・椅子	机：1060x730x760 椅子	椅子はクッション付、背板及び座板が曲面 288 教室、288 組
	スチール製キャビネット	各教室及び校長室に設置 金属製、両開き扉付
	教室用	288 教室、288 棹
	校長室用	52 室、104 棹

教員住居の家具については支給しない。

概算事業費（案）

(1) 日本国側負担経費

入札まで非公表。

(2) ブルキナファソ国側負担経費

負担経費総額:47,306,000Fcfa

ブルキナファソ国側負担経費一覧

	項 目	金 額 (千 Fcfa)	金 額 (千円)
1	銀行取りきめ・支払い等にかかる手数料	6,986	1,227
2	教材*の調達（完成時）	40,320	7,084
合計		47,306	8,311

その他 免税、還付措置にかかる費用 約 1,000,000,000Fcfa

*省令に定められる生徒用教材一式

(3) 積算条件

積算時点 : 平成 23 年 10 月

為替交換レート : 1FCFA=0.1757 円

本プロジェクトは、日本政府の無償資金協力の制度に従い実施される。

ブルキナファソ国負担事項 (案)

以下の表中「被援助国による負担」の事項による。

無償資金協力プロジェクトの分担事項 (施設案件)

N°	Eléments	日本	「ブ」国
1.	土地の確保をすること		●
2.	必要に応じて、樹木伐採、敷地の整地を行うこと		●
3.	敷地周囲に門扉の建設		●
4.	駐車場の建設		●
5.	道路の建設		
	1) 敷地内	NA	NA
	2) 敷地外		●
6.	建物の建設	●	
7.	電力の供給、給水、下水道に対する施設及びその他の設備を用意すること		
	1) 電力		
	a. 敷地までの引き込み		●
	b. 敷地内の屋外、屋内配線		●
	c. メインサーキットブレーカーとトランス		●
	2) 給水		
	a. 敷地までの公共給水管		●
	b. 敷地内の給水システム (受水槽および/または高架水槽)		●
	3) 排水		
	a. 敷地までの下水配管(雨水、汚水、その他)	NA	NA
	b. 敷地内の排水システム(便所排水、通常排水、雨水、その他)	NA	NA
	4) ガスの供給		
	a. 敷地までの公共ガス配管	NA	NA
	b. 敷地内のガス供給システム	NA	NA
	5) 電話設備		
	a. 建物のメイン分配盤 (MDF) までの電話配線	NA	NA
	b. MDF および MDF 以降の配線	NA	NA
	6) 家具および機器		
	a. 学校用家具	●	
	b. 一般家具 (カーペット、カーテン、机、椅子、など)		●
8.	B/A に基づく銀行サービスに対する日本の銀行への下記の手数料の手配		
	1) Commission de notification de l'ADG		●
	2) Commission de paiement		●
9.	被援助国の荷下ろし港での迅速な荷下ろしと通関を保証すること		
	1) 日本から被援助国への製品の海上(航空)輸送	NA	
	2) 荷下ろし港での製品に対する関税免除と通関		●
	3) 荷下ろし港からサイトまでの国内輸送	●	
10	契約に基づく製品と役務に関して必要とされる日本人の被援助国への入国と業務遂行のために必要な措置を保証すること		●
11	調達代理機関の権限が有効である限り、認証された契約において明示されている製品および業務供与に関し、裨益国において日本人に課せられる関税、内国税、および/またはその他課徴金の免除。		●
12	無償資金協力において建設された施設および調達された機材の適切かつ効率的な運営および維持管理。		●
13	無償資金協力によってカバーされる支出以外の、施設建設ならびに機材運搬および組立に必要な支出の負担。		●

(B/A: Banking Arrangement, BDA: Blanket Disbursement Authorization)

ブルキナファソ国側で整備が望ましい事項 (案)

整備が望ましい事項一覧表

サイト番号	学校名	外周塀	電気設備	学校井戸
LE4	Pelgnan			●
B01	Kerma			●
B04	Bangagou B			●
B05	Wayalghin			●
B010	Zano			●
B015	Zaga B			●
KR5	GOUNGHIN C		●	
KR6	Silminabin			●
KP2	Gangaza			●
KP3	Sangha			●
C01	Ecole Sud B	●	●	
C02	Ecole Communale	●		
C07	Korona-B	●		
C08	Tatana B	●	●	
H02	Oezan-ville D		●	
H03	SECTEUR 18-B	●	●	
H06	KUA-F		●	
H016	CAMP MILITAIRE-D		●	
H020	Dande	●		
KE1	Banzon-C	●		
KE9	Djiguera-B	●		

参考 : 外周塀の整備 約 12,746 千 Fcfa/Site
 電気設備の整備 約 5,682 千 Fcfa/Site
 学校井戸の整備 約 19,537 千 Fcfa/Site

別紙 4 実施工程表

項目	年	平成24年度												平成25年度												平成26年度																				
		2012						2013						2014						2015																										
		暦月	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9
通月																																														
契約	交換公文調印 (E/N)	開議 ▼ ▼ E/N及CG/A																																												
	調達代理契約	AA ▼																																												
調達	調達代理機関	全体工期27.5ヵ月																																												
	期間	事務所開設																																												
事業実施工程	建築第1パッチ	調達	入札準備	6週間	事務所開設																																									
		調達	公示期間 販売開始▽ 開札▼	6.5週間 45日	事務所開設																																									
		調達	入札評価	7週間	事務所開設																																									
		調達	分析・施主承認	5週間	事務所開設																																									
		調達	契約手続	7.5週間	事務所開設																																									
		工事	施工監理	12.0ヵ月	事務所開設																																									
	建築第2パッチ	調達	入札準備	6週間	事務所開設																																									
		調達	公示期間 販売開始▽ 開札▼	6.5週間 45日	事務所開設																																									
		調達	入札評価	4週間	事務所開設																																									
		調達	分析・施主承認	5週間	事務所開設																																									
		調達	契約手続	7週間	事務所開設																																									
		工事	建設工事	12.0ヵ月	事務所開設																																									
家具第1パッチ	調達	入札準備	5週間	事務所開設																																										
	調達	公示期間 販売開始▽ 開札▼	6.5週間 45日	事務所開設																																										
	調達	入札評価	2週間	事務所開設																																										
	調達	分析・施主承認	5週間	事務所開設																																										
	調達	契約手続	4週間	事務所開設																																										
	工事	家具搬入	1.0ヵ月	事務所開設																																										
家具第2パッチ	調達	入札準備	5週間	事務所開設																																										
	調達	公示期間 販売開始▽ 開札▼	6.5週間 45日	事務所開設																																										
	調達	入札評価	2週間	事務所開設																																										
	調達	分析・施主承認	5週間	事務所開設																																										
	調達	契約手続	4週間	事務所開設																																										
	工事	家具搬入	1.0ヵ月	事務所開設																																										

別紙 5 残余金が発生する際に建設するリスト

1. 入札残余金、資金不足への対応

1) 基本方針

第1バッチは、表9の1位とされたサイトであり、第2バッチは、同表の2位、3位とされたサイトである。第1バッチの入札結果により、資金不足となった場合、第2バッチの支援コンポーネントを削減する。あるいは、第1バッチの入札結果により残余金が発生した場合は、原則として第2バッチに追加支援する。削減順位(案)、優先順位(案)は2)、3)の通り。なお、これらの順位は、残余金額あるいは削減すべき金額の規模によりその順位が入れ替わることもある。

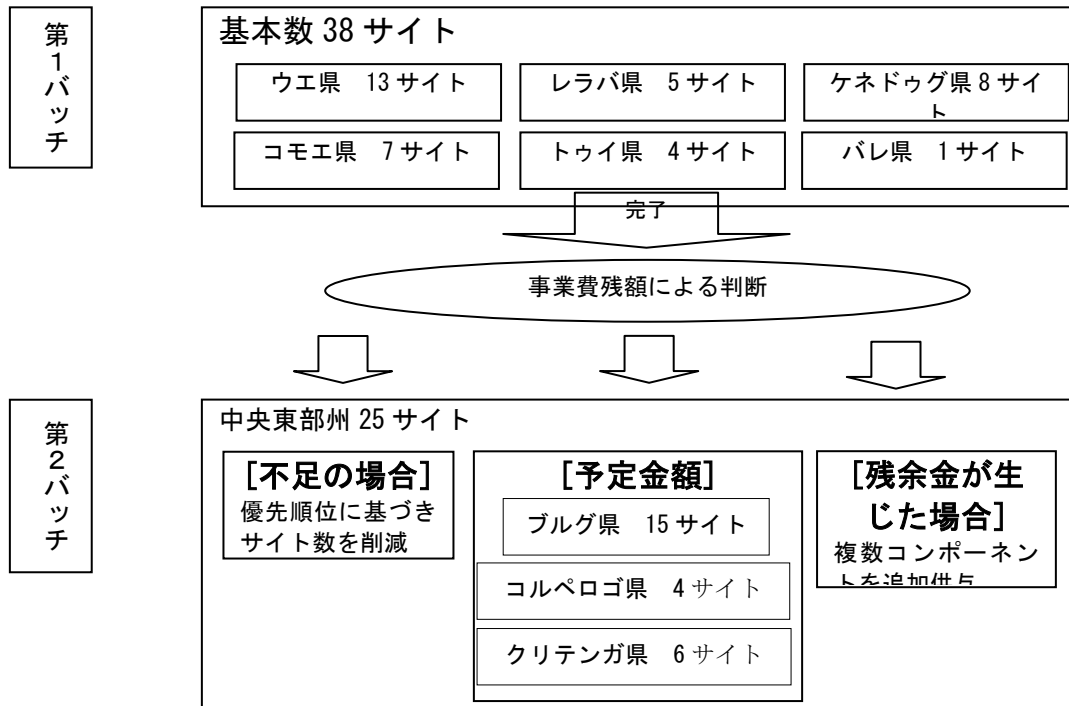


図 事業費規模の変更への対応

別紙 5 残余金が発生する際に建設するリスト

2) 第1バッチ入札結果により第2バッチ事業費が不足した場合の削減順位(案)

削減順位1: 第2バッチの教員住居

現地調査Iのサイト踏査の結果、必要であると判断されたが、実施資金が少ない場合は、教室設備を優先させることとなったため、調査結果に基づき下記の削減順位(案)によりコンポーネントを削減する。

		サイト名	県名	削減コンポーネント (案)
1	B05	Niaogho	Boulgou	教員住居
2	B012	Bissaya-B	Boulgou	教員住居
3	B013	Bingo	Boulgou	教員住居
4	B015	Zoaga-B	Boulgou	教員住居
5	B04	Bangagou-B	Boulgou	教員住居
6	KP3	Youga-C	Koulpelgo	教員住居
7	B016	Ponga	Boulgou	教員住居
8	B014	Bourma de Zoaga	Boulgou	教員住居
8	B02	Watinoma	Boulgou	教員住居
9	B03	Bissiga	Boulgou	教員住居
10	KR4	Wedogo-Bokin	Kouritenga	教員住居
11	KR2	Andemtenga	Kouritenga	教員住居
12	KP1	Comin-Yanga	Koulpelgo	教員住居

削減順位2: 第2バッチの遠方サイト、分離校

現地調査I ミニッツ協議暫定優先順位案6位の「南西部分離校」及び、遠方サイト

		サイト名	県名	削減コンポーネント (案)
13	B05	Niaogho	Boulgou	6 教室棟、7 ブース便所
14	B012	Bissaya-B	Boulgou	6 教室棟、7 ブース便所
15	KR5	Gounghin	Kouritenga	6 教室棟、7 ブース便所
16	B013	Bingo	Boulgou	3 教室棟、4 ブース便所

別紙 5 残余金が発生する際に建設するリスト

2) 残余金発生の場合の優先順位

コンポーネントの優先基準は、高い順から、教室、校長室、便所、教員住居となっているため、以下の優先順位(案)とする。追加支援の際には、そのタイミングで支援が必要かどうか、生徒数等の簡易な追加調査が必要である。

優先順位 1：支援対象外となった第 2 バッチのサイトへ、教室、便所の順に供与する。

「監理拠点から 2.5 時間と 3 時間以内ではあるが、支援要請施設も 3 教室棟 1 棟のみと、他の支援対象サイトと比べて施工効率が悪い」とされたサイト。

	サイト名	県名	追加支援コンポーネント(案)
KP5	Cinkance-C	Koulpelogo	3 教室棟、4 ブース便所

優先順位 2：第 2 バッチのサイトへ、教員住居を供与する。

現地調査 I のサイト踏査では既存教員住居が確認され、資金の制約から教員住居を含まない計画とされたが、余剰金がある場合には、教員確保の理由で住居が必要と判断されたサイト。

	サイト名	県名	追加支援コンポーネント(案)
KP1	Cognitenga	Koulpelogo	教員住居
KP2	Ganzaga	Koulpelogo	教員住居
B05	Niaogho	Boulgou	教員住居

優先順位 3：第 1 バッチのサイトで「他ドナーとの重複がある」という理由で支援対象外となったサイトについて、着工時（2013 年予定）に将来の教室需要が高いと認められる場合、施工効率等を踏まえ、追加支援に含める可能性がある。

H019	Dinderesso	Houet	3 教室棟、4 ブース便所
H024	Satiri-B	Houet	3 教室棟、4 ブース便所
H022	Sienne	Houet	3 教室棟、4 ブース便所
H04	Bindegouso-D	Houet	6 教室棟、7 ブース便所
H09	Colma Nord-C	Houet	6 教室棟、7 ブース便所
H018	Colsama-F	Houet	6 教室棟、7 ブース便所
B011	Gassougou B	Boulgou	6 教室棟、7 ブース便所

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES ETUDES
ET DE LA PLANIFICATION



BURKINA FASO
UNITÉ – PROGRÈS- JUSTICE

Ouagadougou, le 30 SEP, 2011

Le Secrétaire Général

A

Monsieur le Représentant
Résident de la JICA au
Burkina Faso

- OUAGADOUGOU -

N° 2011 1973 /MENA/SG/DEP

Objet : Changement des sites de la
Requête du projet de construction
d'écoles primaires (phase V)

Réf. : Monsieur le Représentant Résident,

Dans le cadre de la coopération avec ses Partenaires, le Burkina Faso a soumis pour examen une requête de financement au Gouvernement du Japon en Juillet 2009. La requête est relative à la phase V du projet de construction d'écoles primaires au titre de l'Aide non remboursable.

Les Régions concernées par le projet sont : **les Hauts Bassins, les Cascades, la Boucle du Mouhoun, le Centre Est**. Une liste provisoire de sites identifiés a été proposée pour faire l'objet de l'étude à la partie Japonaise.

Suite à l'Accord de principe du Gouvernement du Japon donné à la requête, une mission était annoncée pour effectuer une étude au Burkina Faso sur le projet au cours du mois d'Avril 2011.

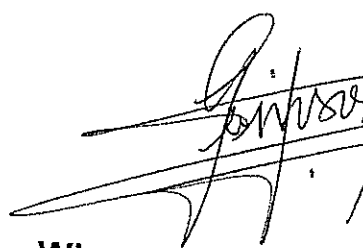
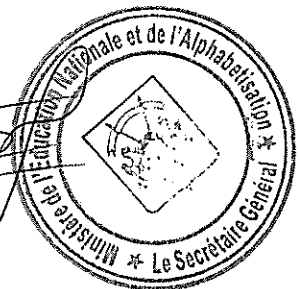
La date de la mission fut reportée à cause des évènements que le Burkina a connu durant ladite période et elle n'est arrivée en définitive que dans le mois de Septembre 2011. Au cours des sorties terrain dans la zone du projet, les membres de la mission ont constaté avec les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA) que la liste initiale a été modifiée avec beaucoup de changements de sites. Il convient de vous situer sur les causes des changements et le motif de la non actualisation de la liste des sites.

Quatre raisons principales expliquent cette situation :

- l'étude préliminaire jusqu'à la mise en œuvre du projet prend au moins trois ans et les populations se trouvent dans le besoin de disposer d'une école pour l'inscription de leurs enfants ;
- Il n'y'a pas de garantie que tous les villages identifiés sur la liste initiale seront retenus pour bénéficier du projet et s'ils attendent pendant trois ans et ils se retrouvent écartés de cette programmation que vont-ils faire avec les enfants ?
- Les derniers évènements survenus au Burkina Faso ont énormément influencé l'année scolaire ce qui n'a pas permis l'actualisation de la liste initiale des sites ;
- Les procédures de transfert des ressources aux communes dans le cadre de la décentralisation.

La liste qui sera produite à l'issue de la présente étude pourra être celle que les deux parties vont approuver de façon consensuelle comme liste définitive de la requête.

Veillez agréer Monsieur le Représentant Résident, l'expression de ma considération distinguée.

Winson Emmanuel GOABAGA
Chevalier de l'Ordre National

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

SECRETAIRE GENERAL

DIRECTION DES ETUDES

ET DE LA PLANIFICATION

1. Site HO2 : Ouezzin-ville « C »

Nous avons fait l'étude du sol (levée topo) détaillé dans le plan en fichier rattaché. Le site est petit pour trois (3) écoles. Lorsque nous avons visité le site, on nous a dit que la communauté peut attribuer « une portion du terrain de sport » ou « couper les arbres situés entre les deux salles de classes existantes ; lesquels arbres avaient été plantés par les diplômés de l'école »

Question 1 : y'a-t-il une lettre formelle pour confirmer les affirmations ci-dessus par la communauté ? S'il y en a une, ou si l'on peut en avoir, veuillez nous la faire parvenir d'ici le 30 Novembre 2011.

Réponse 1 : *oui, l'école a obtenu l'autorisation d'abattre les arbres pour la construction des salles de classes.(voir document joint en annexe)*

Question 2 : nous pensons que le site est très restreint pour trio écoles. La DEP a-t-elle une recommandation ou un règlement clair concernant la superficie requise pour chaque école lorsque plusieurs écoles sont construites sur un même site dans une zone ?

Réponse 2 : *en matière d'espace de cours de récréation pour les écoles, la DEP est dans le processus d'adoption d'un document en la matière qui n'est pas encore validé. (Mais à titre indicatif, voir document joint en annexe : les normes éducatives)*

2.Site KE1 : Banzon «C»

Veuillez consulter le plan en attaché. Il semble que les routes qui ont été prévues dans le plan urbain subdivisent l'école en trois parties. Le terrain de football et les salles de classes existantes sont sur le site des routes prévues.

Question 3 : veuillez clarifier si toutes les fois les routes seront construites aux lieux indiqués sur le plan Urbain, et si oui, si l'école continuera d'exister après la construction de ces routes.

Réponse 3 : *oui l'école continuera d'exister après la mise en œuvre du plan urbain de Banzon, car les routes seront déviées à partir des murs de l'école, c'est-à-dire qu'elles côtoieront la clôture.*

Question 4 : si cette école continuera d'exister, veuillez clairement tracer les limites de l'école sur le plan et nous le renvoyer d'ici le 30 Novembre 2011.

Réponse 4 : *Le plan avec les limites claires de l'école n'est parvenu à ce jour à notre Direction*

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REGION DES HAUTS-BASSINS

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU HOUEY

01 B.P. 18 BOBO-DIOULASSO 01 / TEL : 20 98 53 15

N°2011-387 /MEDD/RHBS/DREDD/DPEDD/H

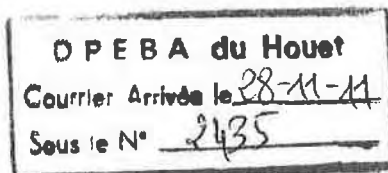
BURKINA FASO
Unité- Progrès-Justice

Bobo-Dioulasso, le 28 NOV 2011

Le Directeur Provincial

Æ

Monsieur le Directeur Provincial
de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
du Houet
- BOBO-DIOULASSO -



Objet : Votre requête d'abattage d'arbres

Monsieur le Directeur Provincial,

Nous avons accusé réception de votre lettre relative à la requête d'abattage de six (06) *Gmelina arborea* (Gmelina) en vue de permettre la construction, par la coopération japonaise, d'une école à six (06) classes dans le bloc scolaire Ouezzin-ville C et D.

A cet effet, nous répondons favorablement à votre requête.

Par ailleurs, nous vous proposons une assistance technique de nos services compétents dans le but d'assurer l'abattage de ces arbres dans de meilleures conditions techniques et de faire le choix d'espèces adaptées à planter en guise de substitution aux espèces qui seront abattues.

De plus, vous voudrez bien nous faire part de la période d'abattage afin que nous puissions diligenter nos agents pour l'assistance technique.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur Provincial, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Directeur Provincial

Mahama C. Mathias QUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phase V de
construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
CASCADES	COMOE	1	Sikanadjo
		2	Bondorola
		3	Ecole Sud "B"
		4	Communale
		5	Bounouna "B"
		6	Korona "B"
		7	Tatana "B"
	LERABA	1	Sindou "B"
		2	Monsona
		3	Golona "B"
		4	Malou
		5	Pélignan

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phase V de
construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
HAUTS BASSINS	<i>KENEDOUGOU</i>	1	sikorla-Dièrikandougou
		2	samorgouan "C"
		3	N'Dana
		4	Sabou
		5	Djiguera "B"
		6	Banzon "E"
		7	Banzon "C"
		8	Dougnouna-Gnizanso
	<i>HOUET</i>	1	Ouezzin-ville "D"
		2	Dogona "E"
		3	Accard ville Ouest "C"
		4	Dabokry
		5	Pala "B"
		6	Kouentou "B"
		7	Fô "B"
		8	Kua "F"
		9	Bana
		10	secteur 18 "B"
		11	Camp militaire "D"
		12	Wolokoto
		13	Dandé "D"
	<i>TUY</i>	1	Bouéty
		2	Kovio
		3	Tiomboni
		4	Bonsé

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phase V de construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
CENTRE-EST	BOULGOU	1	Kerma
		2	Zoaga "B"
		3	Bissiga
		4	Bangagou "B"
		5	Watinoma
		6	Zano
		7	Ponga
		8	Bingo
		9	Zinégodin
		10	Ningaré
		11	Bissaya "B"
		12	Kéogo
		13	Koknoghin
		14	Wayalghin
		15	Bourma de Zoaga
	KOULPELOGO	1	Ouargaya "C"
		2	Cognitenga
		3	Ganzaga
		4	Yourga "C"
	KOURITENGA	1	Finoungou
		2	Boto
		3	Silminabim
		4	Wedogo-Bokin
		5	Gounghin "C"
		6	Baskouré "B"

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION

Liste des Ecoles dans le cadre de la mise en œuvre de la phaseV de
construction d'écoles primaires du projet japonais.

DREBA	DPEBA	N°d'ordre	ECOLES
<i>BOUCLE DU MOUHOUN</i>	<i>LES BALES</i>	<i>1</i>	Pahin

**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES ETUDES
ET DE LA PLANIFICATION**

0352
N°2012-_____/MENA/SG/DEP.

**BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice**

OUAGADOUGOU, LE

06 AVR 2012

Le Directeur

A

**Monsieur le représentant résident
de l'Agence Japonaise de
Coopération Internationale**

OUAGADOUGOU

**Objet : Projet de construction d'écoles primaires
(Phase v) ; Statut de l'école primaire publique du
Camp militaire de BOBO DIOULASSO**

Monsieur le Représentant Résident,

Dans le cadre du projet de construction d'écoles primaires phase v, le site de l'école primaire publique du camp militaire de BOBO-DIOULASSO a été retenu pour bénéficier de la réalisation d'infrastructures scolaires.

Cependant, quelques interrogations relatives à la situation géographique de l'école avaient été soulevées.

Aussi, voudrais- je vous rassurer que ladite école est une école publique et n'accueille pas seulement que les enfants des militaires, mais également ceux de toutes les couches socio- professionnelles. Le nom « école du camp militaire » se justifie par le fait que l'école est logée dans l'enceinte du camp militaire. Pour ce faire, le site peut bel et bien bénéficier d'infrastructures scolaires.

Tout en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, Veuillez agréer, **Monsieur le représentant Résident**, l'expression de ma considération distinguée.

**Ampliation
SG/MENA**

YOMBO PAUL DIABOUGA
Chevalier de l'Ordre National



N° 12-00365 MEDD/SG/BUNEE/DEVESM

Ouagadougou, le 13 JUN 2012

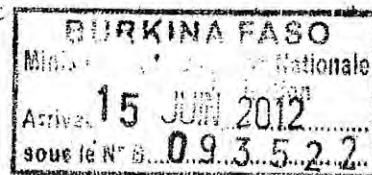
Le Secrétaire général

À

Monsieur le Secrétaire Général du
Ministère de l'Éducation Nationale
et de l'Alphabétisation (MENA).

-OUAGADOUGOU-

Objet : Votre demande d'autorisation de la mise en œuvre du projet
« Projet de construction d'écoles primaires phase V ».





V/Réf n°: 01094/MENA/SG/DEP

Comme suite à votre lettre en date du 02 avril 2012 et relative au
« **Projet de construction d'écoles primaires phase V** », je viens par la présente
vous informer que votre dossier est en cours d'examen par nos services
techniques. D'ores et déjà, un contact est établi entre le Bureau National des
Évaluations Environnementales (BUNEE) et la Direction des Études et de la
Planification (DEP) de votre Ministère; ce qui a permis une meilleure
connaissance des activités du projet.

Je voudrais par ailleurs vous informer que des recommandations relatives à
la prise en compte des préoccupations environnementales dans la réalisation des
différentes composantes et activités du projet cité en sus, vous seront transmises
très prochainement.

Pour le Secrétaire Général, le Directeur
Général du BUNEE, le chargé de l'intérim


Georges YAMEOGO
Médailles d'Honneur des Eaux et de l'Énergie


資料 6. 収集資料

発行機関	発行年	収集資料名 (発行年月)	資料形態
MENA	2011年12月	Programme de Développement Strategique de L'éducation de Base	PDF
		基礎教育開発計画 (PDSEB 2011-2020)	
MENA	2011年7月	Rapport Final de Mise en œuvre du PDDEB 2010	PDF
		教育10カ年計画 (PDDEB) 2010年最終報告書	
MENA	2011年4月	Annuaire Statistique de L'Education Nationale 2010-2011	PDF
		教育統計2010/2011年度	
MENA	2011年4月	Situation De L'Aide Bilaterale	EXCEL
		二国間援助の状況	
MENA	2012年6月	REPARTITION DES PROGRAMMES 2012 mise en page	EXCEL
		2012年教室建設計画	
MENA	2011年9月	Données infrastructures écoles	EXCEL
		学校リスト	
MENA	2010年9月	Organigramme de MENA (9.2010)	Word文書
		MENA組織図	
MEBA	2010年10月	Projections des Indicateurs (10.2010)	PDF
		教育指標予測	
MEBA	2010年9月	Tableau de bord de l'Education de base Année scolaire 2009/2010	PDF
		基礎教育分析2009/2010年	
MEBA	2010年6月	Rapport de Mise en œuvre du PDDEB Exercice 2009	PDF
		教育10カ年計画 (PDDEB) 2009年報告	
MEBA	2010年6月	Projet de Plan D'action 2011 du MEBA	PDF
		2011年MEBA行動計画	
MENA	2011年4月	Statistiques de L'ÉDUCATION de Base 2010/2011	PDF
		教育統計 2010/2011	
MEBA	2010年4月	Statistiques de L'ÉDUCATION de Base 2009/2010	PDF
		教育統計 2009/2010	
MEBA	2009年4月	Statistiques de L'ÉDUCATION de Base 2008/2009	PDF
		教育統計 2008/2009	
MENA	2011年7月	Manuel des normes version du 27 juil 2011	PDF
		教育施設基準	
MEBA	2001年10月	Ecoles Nationales des Enseignants de Primaire	レポート
		小学校教員養成所	
MEBA	2010年7月	Formation des Acteurs de la Mise En œuvre de L'Enseignement des Themes Emergents	レポート
		緊急課題の教育に対応する教員の研修	
MEBA	2011年5月	Guid Pedagogique a L'Usage des Maitres de Sous-Cycle cours elementaire pour L'Enseignement des Themes Emergents	レポート
		緊急課題の教育に対する初等教育の教員のためのガイドブック	

発行機関	発行年	収集資料名（発行年月）	資料形態
INSD	2009年10月	Mesure et Cartographie de la Pauvret	レポート
		貧困層の実態と地域的実情	
INSD	2009年10月	Projections Demographiques 2007-2050	レポート
		2007年～2050年人口動態予測	
INSD	2009年10月	Situation Socioeconomique des Engants et des Jeunes	レポート
		子供と若者の社会経済状況	
INSD	2010年7月	Tableau de Bord de La Gouvernance 2009	レポート
		2009年ガバナンスレポート	
INSD	2009年8月	Projections Demographiques de 2007 a 2020	レポート
		2007年～2020年人口動態予測	
INSD	2010年10月	Annuaire Statistique 2009	レポート
		2009年統計年鑑	
MECV	2007年7月	Guide General de Realisation des Etudes et Notices D' Imact sur L' Environment	ガイドブック
		ブルキナファソ国環境影響評価ガイドライン	
Les Éditions I.A		Atlas de L' Afrique ; Burkina Faso	レポート
		アフリカ地図 ; ブルキナファソ国	